N° 6790/2020-180

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société de chasse intercommunale Brenoux-Saint Bauzile

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 25 NOV. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6790-2020-180-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Didier COUDERC 3ème Vice-Président expose :

La société de chasse intercommunale Brenoux-Saint Bauzile, qui compte 80 adhérents, regroupe de nombreux chasseurs de la vallée du Valdonnez. Elle contribue, par son action, à la régulation des populations de cervidés et de sangliers afin de réduire les dégâts qu'ils occasionnent. En lien avec la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère, les techniciens de l'Office National des Forêts et le monde agricole, elle participe en outre à la création de points d'eau, de zones d'agrainages hivernales et œuvre au maintien de la faune sauvage.

Afin de pérenniser son activité, cette association vient d'obtenir le permis de construire pour la réalisation d'un local de chasse permettant de valoriser la venaison. Ce projet représente un investissement conséquent pour la société de chasse d'un montant de 33 500 €.

Par courrier en date du 8 octobre, la société de chasse intercommunale Brenoux-Saint Bauzile a sollicité notre collectivité aux fins de l'attribution d'une subvention au titre de la réalisation de ce projet.

Dans le cadre de sa compétence « Sports », la Communauté de Communes souhaite participer à ce projet par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la société de chasse intercommunale Brenoux-Saint Bauzile.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à la société de chasse intercommunale Brenoux-Saint Bauzile pour la réalisation de son local de chasse.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6790-2020-180-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020